

Madame, Monsieur,

Bienvenue à l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne.

5 La formation des jeunes constitue l'unique préoccupation de l'école, plus précisément de la direction, des enseignants, du personnel administratif, du personnel d'entretien et du service santé. Le volet théorique doit donner à chacune et à chacun les armes et les outils nécessaires pour s'insérer dans la vie professionnelle, s'y faire une place enviable et surtout pour y évoluer au gré de ses aspirations, de ses ambitions et de ses envies personnelles. La formation dispensée à l'EPCL doit permettre à chaque élève de développer non seulement ses compétences professionnelles mais, également, ses compétences méthodologiques et comportementales.

10 En conséquence, il appartient à la direction de veiller en permanence à une qualité optimale de l'enseignement. Cet objectif est atteint par l'application rigoureuse des programmes cadres, la formation continue des maîtres, le développement des supports de cours et l'adaptation du cadre de travail dans les limites des ressources financières allouées.

15 Les programmes d'enseignement sont contenus dans des règlements d'apprentissage ou des ordonnances de formation conçus au plan national et applicables sur l'ensemble du territoire helvétique. Le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) assure le développement et le suivi des règlements d'apprentissage et des ordonnances de formation, ceci en étroite collaboration avec les associations professionnelles et les milieux économiques.

20 Le profil du corps enseignant de l'EPCL répond à des exigences strictes. Après une formation universitaire ou un diplôme obtenu dans une haute école spécialisée, ou encore après l'obtention d'un brevet ou d'un diplôme fédéral, les maîtres de l'école sont astreints à une formation pédagogique assurée par la HEP (Haute école pédagogique) ou par l'IFFP (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle).

A l'issue de leur formation, les quelque 3000 élèves fréquentant les cours de l'EPCL obtiennent soit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), soit un certificat de capacité (CFC) et/ou un diplôme de maturité professionnelle.

25 Si la visite virtuelle de notre site a éveillé en vous le désir de mieux nous connaître, c'est avec plaisir que nous vous invitons à prendre contact avec nous.

Geneviève Nanchen, directrice